

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°53 août 2009

Sommaire

Editorial

Jumelage Itterswiller-Bréhat

Environnement

- Déchèterie
- Journée du développement durable
- La pêche à pied
- Nettoyage des grèves

Vie quotidienne

- Protection du voisinage contre le bruit
- Feux de la St Jean
- Calendrier des manifestations

École

- Merci aux bénévoles

Arrivées

- Le docteur Choquenot
- David Chateau, responsable des services techniques

Site internet de la commune

Îles du Ponant

- Signature de la convention avec la Région

Ordures ménagères

Les oiseaux de Bréhat

Numéros utiles

Diffusion de Bréhat Infos

Etat-civil

Vivre ensemble !



Nous sommes au cœur de l'été. À Bréhat, en été, tout le monde n'est pas en vacances, il faut l'avoir à l'esprit. Mais, vacanciers et personnes au travail, chacun profite autant qu'il le peut du beau temps et de l'ambiance estivale.

Cette période est peut-être propice à une petite réflexion sur ce qui fait le charme de notre île et de ses paysages : notre capacité à vivre ensemble, aussi différents que nous soyons.

Il faut bien le constater, ou le reconnaître, il y a des efforts collectifs et individuels pour préserver cette harmonie naturelle bréhatine.

Je ne vais prendre que quelques exemples mais ils pourraient être multipliés :

- **Le bruit.** Il existe des règles départementales, anciennes (1990), qui réglementent le bruit issu des travaux de bricolage et de jardinage. Il est par exemple interdit de tondre le soir et le dimanche après-midi. Les textes rejoignent le bon sens pour préserver la tranquillité des voisinages. Il arrive que des habitants tondent le dimanche après 20 heures, au mépris de la tranquillité de leurs voisins. Incivisme et impolitesse peuvent se rejoindre.
- **Les déchets de jardin.** Les grèves ne sont pas des poubelles. Jeter, sur les grèves, des déchets de jardin qui vont flotter ou parsemer la grève n'est pas correct et peut être parfois dangereux pour les bateaux quand ce sont des branches d'arbres.
- **Les déchets divers.** On voit, près des containers des déchets divers, dont la destination normale devrait être la déchèterie et qui ne proviennent pas des touristes de passage mais d'habitants. Devant la déchèterie ou parfois balancés par dessus le portail, les employés communaux trouvent aussi, pas si rarement que cela, des déchets que leurs propriétaires ont abandonné là pour ne s'être pas renseignés sur les horaires d'ouverture.
- **Les chiens.** Là aussi, il existe des règles qui rejoignent le bon sens et qui interdisent de laisser faire n'importe

quoi aux animaux. Est-ce si difficile de s'y conformer ?

- **Les travaux.** Il est parfois jugé plus facile d'entreposer matériaux et déchets sur la voie publique que dans la propriété où sont réalisés les travaux. Il vaut mieux détériorer l'environnement extérieur et public que la pelouse intérieure et privée.

Caricatures, portraits à charge ? Pas du tout. Il suffit d'observer un peu ou d'entendre en mairie les doléances de nos concitoyens, parfois excédés par de tels comportements, pour s'en persuader. Et avouons-le, si nous avons tous déploré de telles incivilités... nous en avons parfois été les auteurs ou à tout le moins les complices.

Que faut-il faire ? Loin de moi la tentation de donner un cours de morale. Si nous voulons vivre dans un environnement harmonieux, faisons en sorte qu'il le soit. Ce sont des petits efforts qui sont nécessaires, pas de grandes Révolutions. Posons-nous régulièrement la question de savoir si nous aimerions que soit réalisé à notre détriment, ou à celui de notre environnement ce que nous faisons subir aux autres ou à leur environnement. Et il ne faut pas compter sur la commune pour tout surveiller, tout régler, tout sanctionner. Elle n'en a matériellement pas les moyens.

Je ne saurais terminer cet éditorial sans évoquer la venue, en mai dernier, de nos amis alsaciens d'Itterswiller. Une visite amicale et chaleureuse qui prouve que les distances ne sont pas un problème quand les liens sont simples et forts. Un grand merci aux organisateurs de cette belle rencontre.

Bonne fin d'été à vous tous !

Patrick HUET

Jumelage

Le séjour



Le dépôt de gerbe au monument aux morts, sous le porche de l'église.



Les maires de Bréhat et d'Itterswiller, Mme Colin présidente du Comité de jumelage et Madame Zinck, adjointe au maire d'Itterswiller, relisant le serment de jumelage.

Le serment de jumelage entre la commune d'Itterswiller (Bas-Rhin) et l'île de Bréhat a été prononcé en 1975. Depuis lors, les échanges entre les deux communes n'ont jamais cessé. Le week-end de l'Ascension, une délégation d'une vingtaine d'Alsaciens, conduite par leur maire Vincent Kieffer et qui comprenait les adjoints et son prédécesseur, Robert Keller, a séjourné à Bréhat.

Le samedi, une excursion a conduit les visiteurs sur le continent. La promenade en train le long du Trieux a été particulièrement appréciée. Le soir avait lieu le traditionnel repas réunissant Alsaciens et Bretons.

Le dimanche matin, le maire d'Itterswiller et celui de Bréhat, Patrick Huet, ont déposé une gerbe au monument aux morts.

Ensuite, à la salle polyvalente, en présence notamment des visiteurs alsaciens et de leurs hôtes bréhatins, les deux îdiles ont rappelé les liens qui unissent les deux communes et la ferme volonté de les continuer et les renforcer. Ils ont tous les deux tenu à souligner le rôle essentiel des bénévoles du Comité de jumelage, présidé par Marie-Thérèse Colin, qui avaient

organisé ce séjour parfaitement réussi. Des enfants de l'école de Bréhat avaient tenu à participer à cette sympathique cérémonie en chantant.

Dans un souhait de renouveler les échanges, le maire d'Itterswiller a convié les Bréhatins à venir en Alsace non pas

au printemps mais en décembre 2010 à l'occasion du renommé marché de Noël de Strasbourg.

Les vidéos des discours des maires et la lecture du serment de jumelage sont en ligne sur le site de la mairie : <http://www.iledebrehat.fr/>



Le cœur des enfants de Bréhat sous la direction de Gabrielle Cojean et Marcel Roux.

Des liens de 34 ans

Le serment de jumelage a été signé à Itterswiller le 5 octobre 1975 par Benjamin Le Locat, maire de Bréhat et Robert Kieffer, maire d'Itterswiller.

C'est à un habitant de Plérin, travaillant en Alsace, que l'on doit l'idée de ce jumelage. La première étape est réalisée

en 1974 par la visite à Bréhat des pompiers d'Itterswiller. En décembre 1974, le conseil municipal émet la volonté, en accord avec le Syndicat d'initiative, de créer un Comité de jumelage. Celui-ci verra le jour en septembre 1975. Le premier déplacement des Bréhatins en Alsace

s'effectuera en octobre 1975.

Depuis lors des échanges réguliers, physiques, téléphoniques ou épistolaires ont lieu entre les deux communes et leurs habitants.

Environnement

Déchèterie

Les contenus de la déchèterie ont été évacués au début du mois de juillet. La déchèterie est ouverte aux particuliers, hors saison, les mardis et jeudis de 14h à 17h. De 14h à 17h, du lundi au vendredi, en juillet et août.

Vous pouvez y apporter : ferrailles, cartons (pliés de préférence, une presse a été achetée), plastiques, polystyrène, verres, pneus, bois, bidons, piles, pneus, batteries, aérosols, fusées de détresse, la peinture, huiles de vidange et D3E. Les D3E sont les déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire tout ce qui a une prise électrique (télévision, magnétoscope, lecteur DVD, hi-fi, ordinateur, téléphone, électroménager, outillage électrique). A noter que lorsque vous achetez un nouvel appareil électroménager, le vendeur est tenu de vous reprendre l'ancien.

La déchèterie ne reçoit ni gravats, ni déchets verts, ni ordures ménagères. Pour les gravats vous pouvez appeler la mairie pour convenir d'un rendez-vous



Box pour les D3E.

pour les déposer.

Pour le bon fonctionnement de la déchèterie, trie ce que vous apportez et référez-vous aux pancartes accrochées aux différents endroits de dépôt. En cas de doute, renseignez-vous auprès de l'employé présent à la déchèterie.

Tout ce qui n'aura pas été trié par vous devra l'être par les employés communaux. Merci de respecter leur travail. En dehors des heures d'ouverture, merci aussi de ne pas jeter par dessus le portail vos déchets ! Aussi incroyable et incivique que cela puisse apparaître, cela arrive...



Presse à cartons.

Journée du développement durable

Dans le cadre de la semaine nationale du développement durable, la commission Environnement avait organisé une journée autour de ce thème à la Salle Polyvalente. A l'attention des personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'être là, nous leur donnons quelques renseignements.

Qu'est ce que le développement durable ?

Nous n'avons qu'une seule planète pour nous tous, économisons-la : pensons à demain.

Face au processus de croissance visant à produire toujours plus et face à l'augmentation démographique, il y a une limite aux ressources naturelles.

Un développement mal maîtrisé, écologiquement irresponsable peut mener l'humanité à sa perte : il nous faut donc nous développer dans le respect des équilibres de la planète, c'est-à-dire choisir un mode de croissance qui garantisse à long terme le progrès économique, social et environnemental de la société.



La terre : on ne peut lui prendre plus que ce qu'elle peut reconstituer. Cela commence par les petits gestes de tous les jours :

A la maison : on fait des économies d'eau (robinet brise-jet), d'électricité (ampoules basse consommation, couvercles sur les casseroles pour chauffer plus vite, etc.), on mange des fruits, des légumes de saison.

On achète des bois, des peintures et des produits d'entretien éco label NF environnement, car on sait qu'ils ne contiennent pas de produits toxiques. On trie le verre (il est refondu pour faire de nouvelles bouteilles)...

Au jardin : en été on bine la terre avant d'arroser, on arrose tard dans la soirée, on récupère les eaux pluviales, on composte les déchets verts, on utilise les insecticides bio : plantes répulsives (ail, basilic, dahlias, purin à base d'ortie, etc.), on évite les désherbants chimiques, on composte...

En un mot, on réduit, on trie ses déchets, c'est bon pour la planète. 6 milliards de locataires, une seule maison "La terre".

La pêche à pied

Lors des prochaines grandes marées des 21, 22 et 23 août prochains, nous allons être nombreux à nous rendre sur l'estran pour nous adonner à notre passion favorite : la pêche à pied.

C'est l'occasion d'une rencontre avec le milieu marin, milieu vivant, qui nourrit notre planète : il nous faut le préserver pour les générations futures, en observant certaines consignes. Il faut que chacun de nous se rappelle ces réglementations. Eh oui, on ne peut pas faire n'importe quoi !

Comme il est indiqué sur le tableau, la taille des animaux susceptibles d'être récoltés est spécifique à chaque espèce. En ce qui concerne les périodes où il est possible de les ramasser :

- les huîtres du 1^{er} septembre au 30 avril,
- les ormeaux toute l'année sauf du 15 juin au 31 août,
- les coques et les praires, toute l'année.

Il y a des endroits qui sont interdits à la pêche : ce sont les ports, les zones conchylicoles, les zones sanitaires.

Maintenant, parmi les outils à utiliser : la griffe pour les coques, car le râteau fait trop de ravages, l'épuisette pour les crevettes à mailles assez larges (les petites sont à rejeter bien évidemment).

Nettoyage des grèves

La commission Environnement avait organisé le dimanche 12 juillet et le lundi 13 juillet 2009 le nettoyage des grèves.

Le 1^{er} jour, c'était l'Île Nord, le deuxième jour, l'Île Sud. Encore trop peu de bénévoles ont participé, une quinzaine

La pêche aux ormeaux est limitée à 20 pièces par personne et par jour. Par ailleurs, il est interdit de les pêcher en plongée.

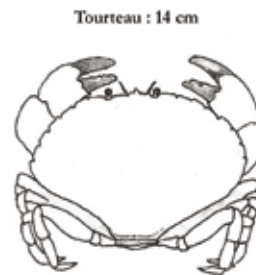
Et surtout remettre en place les cailloux retournés, c'est préserver l'habitat des espèces.

Contrevenir à ces réglementations, c'est aussi s'exposer à des poursuites possibles (amende, confiscation de la pêche).

La mer est un espace tellement riche dans la diversité des espèces, elle est fragile. Il faut la préserver, la sauvegarder en ayant en tête ce que l'on peut y faire et surtout ce que l'on ne doit pas y faire. C'est notre avenir pour pouvoir encore pêcher demain.



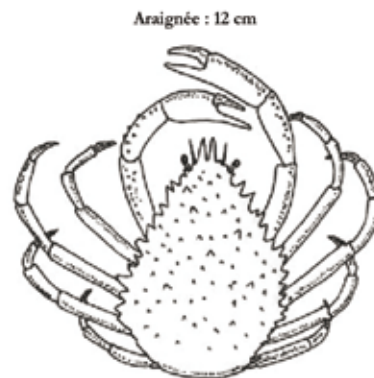
Ormeau : 9 cm



Tourteau : 14 cm



Etrille : 5 cm



Araignée : 12 cm



Crevette (rose et grise) : 3 cm



Protection du voisinage contre le bruit : travaux de jardinage (tonte...), de bricolage...

L'arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglemente le bruit, les travaux de bricolage et le jardinage (tondeuse à gazon). Il rappelle les règles de bon voisinage en la matière.

Il s'applique à Bréhat comme dans toutes les communes du département.

Article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être

effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4 bis :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par le bruit émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision,

instruments de musique, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Feux de la Saint Jean



L'initiative de l'organisation des feux de la St Jean revient à l'Amicale laïque. Les associations Comité des fêtes, Loisirs et culture, Comité de jumelage, Petits Bréhatins, Société de chasse, Amis de Kreiz Ar Mor, ainsi que de nombreux bénévoles de tous âges se sont joints à ce programme.

Ce moment festif a connu un vif succès,

au menu étaient proposées grillades, galettes, crêpes.

Une chorale, originaire des environs du Mont St Michel, de passage dans l'île, a égayé une partie de la soirée.

Pour clore cette agréable soirée, un magnifique feu qui avait été préparé au cours de la journée, a brûlé pour la plus grande joie de tous.

Calendrier des manifestations août 2009

Tous les mercredis soirs en juillet et août : fest-noz du Comité des fêtes.

Tous les mardis et vendredis en août : cinéma à la salle polyvalente.

Le mercredi de 10h30 à 12h : contes à la bibliothèque.

Jeudi 6 août : vide grenier sur la place du Bourg (organisé par le Comité des fêtes).

Vendredi 15 août : kermesse de l'association pour la sauvegarde du patrimoine religieux de Bréhat.

Dimanche 17 août : concours de pêche organisé par l'APPIB.

Ces manifestations sont annoncées avec les réserves d'usage. Demandez la confirmation de leur tenue auprès des organisateurs.

L'école remercie ses bénévoles

Les enseignantes de l'école, Mme Trocheris (directrice) et Mme Galand (institutrice) avaient organisé, en fin d'année scolaire, un goûter de remerciements. Quelques mamans avaient confectionné gâteaux et crêpes. Les bénévoles accompagnateurs et intervenants, qui au cours de l'année ont rejoint l'équipe enseignante à plusieurs reprises, étaient conviés.

Les activités et sorties pédagogiques ont été les suivantes :

- au premier trimestre, chaque semaine, la sortie "piscine", qu'il pleuve, vente, ou qu'il y ait une tempête,
- une excursion à l'abbaye de Beauport (dans le cadre du projet d'école tourné vers le développement durable). Les grands se sont intéressés à «l'alimentation des moines» et les petits ont été sensibilisés au patrimoine. L'Amicale laïque a offert la visite et la commune, le transport.
- une sortie aux Verreries de Bréhat pour les petits (visite du patrimoine local),
- une sortie "pêche à pied" avec l'intervention de Roland Kerjolis le matin à l'école (dimensions autorisées des coquillages et crustacés, à l'aide d'une réglotte, apprendre à les mesurer) et l'après-midi, sur le terrain, faire une pêche éco citoyenne,



- une intervention de Pascal Guezou, pompier volontaire, venu à l'école pour avertir les enfants des dangers domestiques et les sensibiliser aux gestes qui sauvent,
- la venue de Noëlle Auffret, pour la réalisation d'un jardin pour les petits. Il y a eu plantation et récolte de pommes à terre (la Louisiana et la célèbre Duc de Bréhat),

- enfin, dans le cadre de la semaine du développement durable, les enfants de l'école avaient réalisé des dessins et des petits textes autour du spectacle "le lombric fourchu, roi du potager" qui les avait captivé et bien inspiré ; ceux-ci ont été exposés et ont pu être vus par les visiteurs lors de la journée du développement durable à la salle polyvalente.

Arrivée

Le docteur Choquet

Le docteur Choquet, 36 ans, est marié et père de trois enfants (5 ans, 3 1/2 ans et 11 mois). Il a rejoint le docteur Hascoet avec lequel il va assurer, alternativement, la permanence médicale sur l'île tout au long de l'année. En été, ils exerceront ensemble.

Le docteur Choquet a habité pendant trois ans à Carnac (Morbihan) et effectuait beaucoup de remplacements sur les îles notamment Houat, Hoëdic et Belle-Île.

Il affectionne beaucoup la mer. Il aime également la particularité de l'exercice de la médecine en milieu insulaire.

Pour l'anecdote : il a fait venir sur Bréhat deux ânes qui ont déjà acquis une sympathique notoriété.



Les docteurs Choquet et Hascoet.



Site Internet de la commune

La commune dispose d'un site internet, entièrement rénové depuis le début de l'année. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour.
Son adresse :
iledebrehat.fr ou ile-de-brehat.fr.

Outre de multiples informations pratiques vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr les derniers numéros de Bréhat Infos.
Si vous souhaitez être averti par courriel

de la parution du prochain numéro de Bréhat Infos et de sa disponibilité sur le site de la commune, envoyez un message en ce sens à
Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr

<http://www.iledebrehat.fr/>



Arrivée

David Chateau, responsable des services techniques

David Chateau, 40 ans, marié et père de jumeaux âgés de 11 ans, est le nouveau responsable des services techniques. Il a pris ses fonctions le 4 mai dernier. Il a travaillé pendant 11 ans dans les services communaux de sa ville natale : Flers (Orne). Puis il a voulu rejoindre la Bretagne, région d'origine de sa famille. Il a alors travaillé dans le service Moyens logistiques du Conseil Général des Côtes d'Armor. Il souhaitait depuis quelques temps trouver un poste de responsable dans une petite structure communale afin de pouvoir s'exprimer davantage mais aussi être plus proche des gens. Le poste qu'il occupe aujourd'hui dans notre commune lui convient donc particulièrement.



Îles du Ponant

Signature de la convention avec la Région

La convention entre l'Etat et les îles du Ponant pour le développement durable des îles avait été signée en janvier dernier (Bréhat Infos n°52).

Le vendredi 29 mai, Jean-Yves Le Drian, président de la région Bretagne, s'est rendu à Ouessant pour signer le premier "contrat Région / Association des îles du Ponant".

À travers la signature d'un contrat sur quatre ans (2009-2012) avec l'Association des îles du Ponant, la Région s'engage

à soutenir des projets de maintien de la population et de préservation de l'environnement (3,4 M€). Le président Jean-Yves Le Drian a rencontré les maires des douze îles bretonnes concernées.

L'Association des îles du Ponant adhère aussi à la Charte des espaces côtiers bretons qui fixe les priorités de la Bretagne en terme de gestion intégrée et concertée de son littoral.

Ordures ménagères

Horaires et modalités de ramassage

Pendant l'été, jusqu'au 12 septembre 2009, le ramassage des ordures ménagères aura lieu :

- pour l'île Sud : le lundi, le mercredi et le vendredi.
- pour l'île Nord, le Birlot, Saint-Michel et Krec'h ar Barvet : le mardi, le jeudi et le samedi.

Le ramassage des boîtes de conserve et petites ferrailles (pour l'île Sud et l'île Nord) : le mardi sauf jour férié en juillet et août et le dernier mardi de chaque mois à partir de septembre.

Les poubelles doivent être mises en bord de route la veille au soir et ramassées aussitôt après le passage du camion.

La déchèterie est ouverte du lundi au vendredi en juillet et août de 14h à 17h.

Les oiseaux de Bréhat



Numéros utiles

SAMU 15	
POMPIERS 18	
POLICE 17	
APPEL URGENCE EUROPEEN (met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) 112	
CENTRE ANTI-POISONS	
RENNES	02 99 59 22 22
Mairie	02 96 20 00 36
Télécopie : 02 96 20 01 92	
Médecin Bréhat	02 96 20 09 51
Dr Hascoët	
Police Bréhat	06 76 86 78 19
Eric Grison	
Gendarmerie	
Bréhat (été)	02 96 20 04 21
Paimpol	02 96 20 80 17
Petit train	06 86 77 85 46
routier	02 96 20 04 06

Etat-Civil

Décès

Monique CAUDRON épouse GENEVOY
..... Le 25 mars 2009

Marie LE BAUDOUR veuve LE ROUX
..... Le 6 juin 2009

Patrick, Alain, Albert BURIE..... Le 25 juin 2009

René, Joseph LE MAILLOT..... Le 28 juin 2009

Hyacinthe, Léon, Marie GARNIER
..... Le 5 juillet 2009

Mariages

Patrick TÊTU et Isabelle MEVEL..... Le 30 mars 2009

Benoît, Joël, Marie LAGENTE
et Armelle, Marion, Soizic VIDEMENT
..... Le 11 avril 2009

Thibault, Bertrand, Benjamin, Marie ROUILLAC
et Janani GNANASEKARAM Le 22 mai 2009

Jean-Pierre, Georges LOISIL
et Laure, Marion CASENAVE-PÉRÉ
..... Le 23 mai 2009

Olivier, François, Daniel PIROT
et Maryline, Guillemette, Paule COLAS
..... Le 4 juillet 2009

Décès de la doyenne

Madame Marie LE ROUX était la doyenne de notre île. Née à Trédarzec le 28 novembre 1903, elle est décédée dans sa 106^{ème} année. Elle vécut longtemps au Havre, où son mari était marin de commerce, avant de venir prendre sa retraite à Ploézal. Elle résidait à l'Ehpad Kreiz ar Mor depuis de très nombreuses années.

Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21x29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,22 €. Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an. Voir aussi l'article Site internet de la commune.



Directeur de la publication :
Patrick Huet, maire
Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr.

Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint
jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation : Groupe RoudennGrafik
Impasse des Longs Réages
22194 Plérin - Tél : 02 96 58 02 03